

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 20 MAI 2009**

**Délibération
n° 2009.05.110**

**Reconstitution de
l'offre ORU :
participation à Logélia
Charente pour la
réalisation de 10
logements PLUS en
vente en l'état futur
d'achèvement (VEFA)
- Opération "Rue de la
Ferme" sur la
commune
d'Angoulême**

LE VINGT MAI DEUX MILLE NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **14 mai 2009**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Serge BOUCQ, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Véronique DAVY, Marie-Noëlle DEBILY, Simon DEFORGE, Catherine DESCHAMPS , Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Maurice FOUGERE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Christian RAPNOUIL

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Marie-Noëlle DEBILY, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Françoise LAMANT à Véronique DAVY, Alain PIAUD à Guy ETIENNE, Rachid RAHMANI à Simon DEFORGE, Gilles VIGIER à Jean-Claude BESSE

Excusé(s) :

André BONICHON, Eric DANCHE

Excusé(s) représenté(s) :

Didier LOUIS par Serge BOUCQ

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT	Rapporteur : Monsieur BESSE
-------------------------------------	-----------------------------

RECONSTITUTION DE L'OFFRE ORU : PARTICIPATION A LOGELIA CHARENTE POUR LA REALISATION DE 10 LOGEMENTS PLUS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT (VEFA) - OPERATION "RUE DE LA FERME" SUR LA COMMUNE D'ANGOULEME
--

La ComAGA intervient en faveur de la production des logements locatifs publics sur son territoire notamment des logements de type PLUS (Prêt locatif à usage social) inscrits au titre des opérations de renouvellement urbain.

Le règlement de participation de la ComAGA, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006 modifiée, détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par logement PLUS produit, répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition - viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite des logements. Ce dispositif de financement s'applique à l'ensemble des opérations en cours et en projet.

Logélia Charente sollicite la ComAGA pour participer financièrement à son projet de production de 10 logements publics PLUS situé « rue de la Ferme » sur la commune d'Angoulême.

S'agissant de vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) comprenant le foncier viabilisé (VRD) et le bâti, il est proposé d'attribuer à Logélia Charente 100% de la participation, soit 40 000 € (4 000 € x 10).

Cette offre nouvelle de logements sera comptabilisée au titre de la reconstitution de l'offre de logements démolis dans le cadre des opérations de renouvellement urbain (ORU).

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 avril 2009,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une participation de 40 000 € à Logélia Charente pour la réalisation de 10 logements locatifs publics PLUS - opération « rue de la Ferme » à Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 2017 – sous - fonction 70 – AP n° 6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
02 juin 2009	02 juin 2009